

La revision de l'orthographe des noms de lieu

par Jules FELLER

C'est l'opinion unanime des lettrés, qu'ils soient philologues, historiens, archéologues ou journalistes, qu'on ferait un bon travail d'assainissement du langage en revisant l'orthographe des noms de lieu. Mais, aussitôt que défilent les arguments et les exemples, on s'aperçoit que l'accord règne seulement dans la proposition générale. C'est que, en réalité, chacun généralise d'après quelques anomalies qui l'ont offusqué. Dans l'application en détail, on se heurte à des difficultés imprévues d'exécution et d'opportunité. Nous voudrions rechercher ici non pas s'il faut réformer, mais en quoi et dans quelle mesure la réforme est possible et souhaitable pour la Belgique wallonne.

Notre toponymie a subi bien des vicissitudes. Comme tout le matériel du langage, elle a passé par les phénomènes courants de transformation phonétique. Ces phénomènes, réguliers, inhérents à la vie du langage, il ne peut être question de les annihiler. Personne ne demande donc sérieusement qu'on remonte le cours des siècles et que l'on déclare nonavenus des changements réguliers sous prétexte de rapprocher un nom de lieu de sa forme étymologique. Le respect des changements normaux,

voilà un premier principe sur lequel il n'y aura point de contestation.

Mais que l'on essaie d'appliquer le principe ! N'arrive-t-il point que l'on diffère ici d'appréciation ? A côté de l'évolution phonétique pure, constatée dans des séries de termes du langage courant, on rencontre des faits que je me permets de nommer des « accidents phonétiques ». Beaucoup de philologues essaient de réduire à rien le contingent des accidents phonétiques. A leurs yeux, ce que nous nommons accidents rentre fort bien dans la constance et la régularité des lois du langage. L'assimilation, la dissimilation, l'action de l'analogie, l'insertion ou la suppression de phonèmes, l'épenthèse et l'apocope, tout cela est prévu, correct, explicable. Il y a dans cette appréciation bienveillante une équivoque à dissiper. Il s'agit pour nous de savoir si, dans notre réforme, l'accident mérite le même respect que la loi phonétique.

Tout changement qui se constate dans l'évolution d'un mot trouve son explication après le fait, ingénieuse, souvent vraie : est-ce à dire que le changement était fatal ? Constater que le premier *r* de *peregrinus* est passé à *l* dans *pèlerin*, que le second *v* de *vivenda* s'est effacé dans *viande*, donner à des cas semblables le nom de dissimilation, c'est étiqueter le phénomène par son effet ; on n'oserait pas en tirer une *loi*. Sans donner un sens mystique à ce mot *loi*, il faut bien faire une distinction entre le cas de l'infinitif latin en *-are* qui aboutira toujours à *-er* en français et le cas de la dissimilation de deux *r*. Le premier est général ; peut-on en dire autant du second ? *Sororem* ne devient pas *seleur* ou *soleur*, *bibentem* ne devient pas *biant*. Placez *cheville* en face de *clavicula*, *faible* en face de *flebilem*, *enclume* en face de *incudinem*, comparez *glande* à *glandula*, *flambe* à *flammula*, *esclandre*

à *scandalum*, *chianvre* à *cannapum*, *vrière* à *viticulâ*, *perdrin* à *perdicem*, il faudra bien constater qu'il s'est produit en quelque point de la chaîne, soit en latin vulgaire, soit plus tard en roman, un accroc, un accident fortuit, une perturbation. Les perturbations sont naturelles dans le langage, c'est entendu ! mais elles ne font point partie des lois ordinaires. On ne peut que les constater, non les prédire. Que *hedera* devienne *ierre* ou *ière*, c'est conforme à ce que nous montre une série d'autres faits semblables, mais il n'était pas fatal que ce *ierre* devînt *lierre*, ni que, à l'opposé, *latro* devînt *ère* au lieu de *lère*.

Nous n'insistons pas sur cette distinction pour proposer une réforme de toute cette phonétique accidentelle en toponymie, mais pour prévenir au contraire des excès de zèle en ce sens. Oserait-on s'autoriser en français du caractère accidentel de certains phénomènes pour redresser les malformations ? substituer *l'endemain* à *le lendemain* parce que cette *l* initiale est le produit d'une méprise ? substituer *mêfle* à *nêfle*, *mappe* à *nappe*, *liveau* à *niveau*, *ombril* à *nombril*, *charne* à *charme*, *corouée* à *corvée* ? et, en wallon, substituer *tième* à *tiène* à cause de *terminus* et en considération du chestrolais *terme* ou du diminutif *tièrmé* ? changer le liégeois *ascûre* en *ac'sûre*, le verviétois *diwèsbi* en *diswèbi* sous prétexte de supprimer l'interversion insolite de la sifflante ? changer *gorhê* en *goherê* (collier de cheval), *lâneresse* en *lâr'nèsse* (larronnesse), *crâmignon* en *cramion*, l'ardennais *cêlîje* en *cêrije* (cerise), le verviétois *tièrsî* en *cièrsî* (cerisier), le gaumais *flauve* en *fauve* (fable), *frêcheû* en *fêchereû* (fougeraie, *filicaretum*), *mâdré* en *mâtré* (martre), *lurson* en *urson* ou *irson* (hérisson), *s'asglinî* en *s'asdjinelî* (s'agenouiller), *nantile* en *lantile* (lenticula), *râskignoû* en *lâskigoû* (*luscinolium*), *prusti* en *pustri* (pétrir, *pisturire*) ? Tout cela

fait partie des accidents possibles de l'évolution du langage. Et il faut y ajouter les perturbations nombreuses cataloguées sous les noms d'analogie, contamination des radicaux, confusion de suffixes, étymologie populaire.

Si on entreprenait de redresser toutes les formes accidentellement troublées du langage courant, de l'onomatistique, de la toponymie, presque aucun mot n'échapperait à une réforme. Il faudrait décider que le poète Defrecheux ne sera plus nommé *Defrecheux* mais *Dèfêche-reù*, que *Nameûr* redeviendra *Nameù*, et Tilleur *Tîleù* et Verviers *Vervè*. Où s'arrêter dans cette voie? Qui aura qualité pour décider que telle transformation est légale et telle autre illégitime? Et enfin qui aurait l'autorité nécessaire pour imposer au pays ce bouleversement de l'usage?

La conclusion sera qu'il faut se garder de prétendre réformer un terme pour cause de déviation phonétique. On est obligé d'accepter dans tous les domaines du langage ces accidents au même titre que les lois phonétiques les plus stables. Le langage s'en accommode; il digère le correct et l'incorrect sans les distinguer; il se renouvelle sans cesse par des moyens de fortune. Ces moyens, les philologues les expliquent et les dénomment, mais ils n'ont point de prise sur eux, du moins ils n'ont pour réagir que leur voix de consommateur.

S'il est vain de prétendre opérer une refonte du langage courant, il serait tout aussi vain de vouloir réformer le vocabulaire toponymique. Celui-ci, répétons-le, ne peut être considéré comme un langage à part sur lequel on aurait plus de droit. Ainsi, jusqu'ici, le réformateur semble bien avoir les bras liés: nous lui refusons le droit de s'immiscer dans le jeu des lois, des habitudes, des accidents même du langage pour les déclarer non venus et refaire de meilleures formes étymologiques.

Mais il se manifeste en pays wallon un autre phénomène, qui a profondément troublé notre toponymie. Il s'agit d'examiner si nous aurons plus d'action sur lui.

Notre toponymie officielle, sauf exception, n'est pas d'expression wallonne. C'est un fait capital sur lequel on n'insiste pas assez ou que l'habitude empêche d'apercevoir.

Les premières chartes, dans notre pays comme en France, avaient été libellées en latin jusqu'au début du XIII^e siècle. Pendant cette période, les noms des lieux et des personnes, quelle que fût leur provenance, se présentent traduits en latin ou affublés de terminaisons latines. Or, quand les chancelleries locales abandonnèrent le latin pour le roman, ce n'est pas dans le dialecte roman du pays, dans le pur roman wallon, dont les traits principaux étaient déjà fixés, que les notaires et les scribes dressèrent leurs actes. Ils n'y pensèrent pas un instant ! Ils voulurent employer le beau parler des maîtres, celui de la cour de France et des chansons de geste, dont le prestige s'était substitué à celui du latin. Le français, pourtant, ils le savaient bien mal ! Néanmoins, en partie par connaissance directe et exacte, en partie à coups d'analogie, ils fabriquèrent du français. Les noms propres n'échappèrent pas à cette transposition. Tout ce qui était significatif à leurs yeux subit la traduction ; le reste fut transformé en vertu d'équations souvent maladroitement et superficielles. Que le picard hennuyer *camp* devienne *champ*, que *castiau* devienne *château*, c'est logique ; mais, si on ignore que *Amécourt* (Liège) représente *Americi curtis*, on en fait *Amercœur* parce que le wallon *côur* est en français *cœur*. *Tîleû* devient *Tilleur*, *Halleû* (Stembert) devient *Halleur*, sur le patron de *coreû-coureur*, *boveû-buveur* ou *sonetû-sonneur*. Encore faut-il savoir gré aux scribes de ne pas avoir francisé en *Tiloup* parce que *letû*

est en français *loup*. *Veroî* devient alors *Vervier* comme *mwèrtî-mortier*, ou *Verviers* comme *voletî-volontiers*. *Bealsen* se transforme en *Beausaint* en interprétant chaque syllabe isolément. *Maredsous* est transcrit comme si le sens était « marais dessous », mais c'est un *Marèdresouil* diminutif du nom d'un village voisin *Marèdret*.

Cette habitude de la francisation totale ou partielle sévit depuis sept siècles. Elle n'est pas restreinte aux chartes de la chancellerie des comtes et des gouverneurs ; le moindre scribe de village, que nous voyons incapable souvent de figurer un *gn* ou un *ill* convenablement, s'évertue, dans tous les actes et contrats, à traduire son wallon en français ; et il francise au jugé les noms de personne et de lieu qui passent sous sa plume. Ce candide effort a produit une belle bigarrure ! Le mal n'est pas grand parce que les scribes se contredisent l'un l'autre, ni quand le nom n'a qu'un intérêt local ; il n'a de conséquence que si une tradition s'établit sur une forme vicieuse ou si le nom a reçu plus tard l'estampille officielle *ne varietur* dont les noms de communes sont frappés.

Nous ne voudrions pas exagérer, en laissant croire que ces traductions furent toujours mal faites. Il y en a un bon nombre d'irréprochables, n'ayant que le tort d'être des traductions. Reconnaissons aussi qu'elles nous ont parfois conservé des formes plus explicites que nos formes wallonnes violemment contractées. *Gérardchamps*, nom français d'un quartier de Verviers, nous éclaire le wallon *Drâtchamps*. *Sevescourt* nous aide à interpréter le wallon *Fèscoû*. Mais parfois les traductions ont abouti à des noms hybrides, inadmissibles, baroques, ou à de réels contre-sens, qu'on ne parvient à corriger qu'en recourant aux formes wallonnes. Les chercheurs doivent tenir compte de cet état mixte de notre nomenclature toponymique dans leurs essais d'explication. Un quartier

industriel de la commune de Lambermont près de Verviers, dans une boucle de la Vesdre, porte aujourd'hui le nom officiel de *l'Île Adam* : ce nom, dans mon enfance, était *l'Elahan*, c'est-à-dire *l'Île au han* !

Une dernière cause de perturbation, la plus récente, qui atteint surtout cette fois les noms des hameaux et des terrains, c'est l'intervention des dresseurs de plans cadastraux et des cartographes. Le cadastre, admirablement précis au point de vue de la propriété, des divisions parcellaires, fléchit en ce qui concerne les dénominations. Il en est de même des cartes officielles : tout ce qui regarde la topographie est d'une exactitude rigoureuse ; pourquoi ne peut-on décerner le même éloge à l'orthographe des noms ? C'est que cadastre et cartes ont été constitués par des agents étrangers à la région, ignorant le wallon ou les particularités de la phonétique wallonne. Ils ont inscrit les noms sous la livrée informe que leur cabaretier indiquait ou ils les ont écrits à l'audition en les interprétant à leur manière. Ainsi les *-bo-* sont devenus des *-beau-* et les *-vâ* des *-veau*. Ici encore nous n'avons aucunement l'intention d'incriminer. Il n'est pas étonnant que la bonne volonté de ces agents ait été parfois trompée ; mais nous sommes bien forcés de constater l'état de notre toponymie pour découvrir où il est possible d'apporter remède.

L'examen qui précède permet de faire le départ entre les erreurs irrémédiables et les erreurs qui peuvent être corrigées. Tout ce qui est consacré par la prononciation, semble-t-il, doit rester, que cette prononciation s'écarte ou non de l'étymologie, que la forme consacrée soit française ou wallonne. C'est concéder beaucoup que d'admettre cette intrusion du français : la concession nous paraît nécessaire. En effet, le trouble que la francisation a jeté dans le wallon ne se limite pas à la toponymie : le même

phénomène se manifeste dans l'onomastique et dans la langue courante. Nombreuses sont les vieilles formes qui ont été détrônées par des emprunts. On ne dit plus *Houbièt, Robièt, Lambièt, Djihan, Pîre, Garîte, Mechtel, Djètrou*, mais *Houbêrt* ou *Hubêrt, Lambêrt, Robêrt, Jan, Pière, Marguêrite, Matile, Jêrtrâde*. On tend à conserver aux noms des personnes les formes françaises, comme étant moins familières, moins rustiques, plus polies et plus déférentes. Quand nos poètes wallons élèvent le ton de leur pensée, il leur arrive aussi de substituer des formes françaises à peine wallonisées aux formes vulgaires. Ils rejettent d'instinct des termes qui leur apparaissent trop surchargés d'images sordides et d'évocations inopportunes pour bien exprimer les sentiments plus nobles qui les animent. Le français du XV^e et du XVI^e siècle empruntait à foison au latin : le wallon du XX^e emprunte au français. Nous ne prétendons ni approuver ni improuver ce mouvement, il nous suffit de le constater. Et la généralité du phénomène invite le réformateur de la toponymie à la prudence. Vous préféreriez *Stâveleû* à *Stavelot* ? prenez garde ! Cette forme wallonne n'est pas unique ! Suivant les régions on prononce *Stâveleû, Stâveleû, Stâvelû, Stâvelæ* : que choisirez-vous ? C'est la forme artificielle, *Stavelot*, qui l'emporte, parce qu'elle échappe aux variations dialectales. *Limbourg* en verviétois se dit *Lébâr* ; *Saint-Adelin* (Olne) se dit *Saint-Hâlin* : qui oserait proposer d'accorder la préférence à *Lébâr* et *Hâlin* ? Il faut bien se résoudre à laisser vivre toutes ces formes, chacune dans son milieu. L'unification n'est pas plus recommandable en toponymie que dans le langage ordinaire.

Après cette élimination, il ne reste vraiment au réformateur de la toponymie que *les erreurs de l'écriture qui n'interviennent pas dans la prononciation*. Si nous n'avons

pas d'action sur la langue vivante, pas même pour en corriger les écarts, du moins pouvons-nous surveiller la transcription des formes. Tout ce que nous avons gagné à l'analyse qui précède consiste à ne pas confondre deux domaines que l'on confond très souvent. Et encore y a-t-il peut-être des restrictions à introduire dans notre ingérence au milieu de ce domaine graphique, tout au moins une tactique à suivre, pour ne pas heurter des habitudes invétérées.

Des restrictions ? Oui. D'abord, pour corriger, il faut être sûr de son fait. Connaissez-vous l'étymologie de toutes les graphies qui vous paraissent criticables ? Je ne suis pas du tout persuadé que tous les noms en *-fa*, *-fat*, *-fet*, *-faz*, *-faaz* de la zone orientale proviennent de *fagus*, ni que le *fa do diâle* à Wanne signifie « le faix du diable » et non pas « la pierre (*falese*, *fels*) du diable ». En pareil cas, lorsque l'étymologie est obscure ou controversée, nous pourrions demander que l'on ne préjuge pas de l'étymologie en ajoutant toute sorte de lettres parasites. On ne pêche pas en écrivant *-fa*, phonétiquement, quelle que soit la solution du problème. Lorsque *-faing*, le masculin de *fagne*, devient *-fè* dans la région de Neufchâteau, il conviendrait de ne pas écrire *-fet* par analogie de *effet*, *buffet*, *préfet*. C'est aussi ridicule que d'écrire *cafèt* pour *café* (café) ou *plantèt* pour l'infinif *plantè* (planter). N'employer les consonnes finales muettes qu'à bon escient, quand elles sont justifiées par l'étymologie, s'abstenir en cas de doute, voilà certes une première amélioration.

Elle n'est pas mince. Elle s'étend plus loin qu'on ne croit. C'est peut-être la plus importante et la plus anodine des réformes.

a) On abuse de l'*s* finale, de l'*x*, de *z*, de *t*. *Val* en wallon se prononce *vâ*, *vã*, *vau*, mais le singulier wallon *vâ* ou

vau se confond avec le pluriel *vaux* du français. De là tant de noms en *-vau*, *-vaul*, qui n'ont aucun droit à l'*x* ou qu'on afflige d'une graphie vieillote *lx* parce qu'elle a été jadis à la mode sans avoir jamais été justifiable. Il en est de même du mot *sau* (saule), souvent écrit *saux* ou *saulx*. Un bon nombre de noms en *-eû* sont des noms collectifs à suffixe *-etum* : *Côreû* = *coryletum*, *Oneû* = *alnetum*, *Bêléû* = *betuletum*, *Chainéû* = **casnetum*, *Charneû* = *carpinetum*, *Fraineû* = *fraxinetum*, *Rouvreû* = *roboretum*, *Halleû* = **hasletum*, *Hestreu* = **heistr-etum*. Pourquoi donc imposer à ces noms un *x* final ? Pour la mauvaise raison que cet *-eû* sonne comme identique à celui du français *glorieux*, *heureux*, *vertueux*, où l'*x* déjà ne se justifie pas ! — Les noms en *-ri* (*rivum*, *riu*) sont affublés d'un *z* par analogie du français *riz* : exemple *Parjonriz*, carte Hamoir. — Les noms en *-mé* venant de *-mansus* devraient s'écrire *-més* ou *mé*, mais non *-mez* ou *-meiz*. — Les noms en *-wé* (*gué*, *vadum*) ne devraient pas être déformés en *-wez* ou *-welz*. — C'est par analogie avec le suffixe français *-ot* que l'on écrit *Stavelot* (*Stabula-um*) et *Fort Jacot* (*Jacob*) ; par analogie avec *-loup* que l'on écrit *Amberloup* (*Amarla-um*) : la correction de Kurth, *Amberlou*, sur le patron de *courrou*, pour être moins ridicule, n'est pas plus justifiable. — Pourquoi un *g* final dans *Tri le cheslaing* (carte de Bra) ? *tchèsselin* signifie *châtelin*, petit château (comparez *Châte-lineau*) ; *tchèsselain* signifie *châtelain* : il n'y a pas de *g* dans aucun des deux cas.

b) On abuse de l'*y* final. Passe encore pour *-oy* *-ay* *-y* en fonction de *-oi* *ai* *i*, comme dans *Rouvro*, *Chimay*, *Chiny* ; mais que faut-il penser de *Bois Deny* pour *Denis*, de *pachy* ou *pachys* pour *pachis* (pâture), de *wy* pour *wî* (= *wé*, *gué*), de *fy* pour *fî* (fief), du remarquable *Insephy* (Braibant) pour *Ins-ès-fis* (dans les fiefs) ?

A l'intérieur des mots il se glisse aussi des graphies analogiques. Les finales *-bald*, *-bod* de certains noms propres d'origine germanique, qui deviennent phonétiquement *-bô-* dans les noms de lieu, sont assimilées à l'adjectif français *beau*. — *Martinvâ* (Lambermont) devient au cadastre *Martinveau*; on francise *Pironboû* (Aywaille) en *Pironbœuf*: comme si un terrain pouvait être nommé le *veau* de Martin ou le *bœuf* de Piron! — *Beau* se dit en wallon *bê*: une syllabe *-bê-*, quelle que soit sa provenance, sera volontiers francisée en *-beau-*; de sorte qu'un *Bêléû* (boulaie) pourra devenir *Beauloup* si le scribe s'avise de cette mirifique étymologie.

On décompose un nom à l'aventure; on met des majuscules ou des minuscules au hasard; on confond des mots ou des syllabes homophones. Par exemple, *Germochamps* (carte Bouillon) devient *germe au champ*. *Petit-thier* interprété par quelque agent flamand devient *Petit-Hier* (carte Vielsalm). Sur le ruisseau de Graide (carte Hautfays) est un endroit dit *so Dumont*, c'est-à-dire « sur le fonds Dumont »: on a traduit *Sot Dumont*. — Voici une erreur commune et bien amusante: le wallon *mon* devant un nom de personne signifie *maison*; le mot est contracté de *mohon* en qualité de proclitique: il est presque toujours compris et écrit *mont*. *Mon Houbièi* (Bovigny), qui signifie « la maison Hubert, chez Hubert », est rendu par *Mont Houbiai* (liste de Kurth, *Frontière linguistique*, I, 90). De même on trouve *Mont Bihain* et *Mont Durieu* (carte Bra), *Mont Michel* (carte Vielsalm, près de Ville-du-Bois). *Mon Lèswèye* « chez Lesoie » (Grand-Halleux) est travesti en *Mont-le-Soie* sur les cartes de l'Etat-Major, en *Mont-le-Soir* dans Jourdain et Van Stalle. — *Forge-à-l'aplé* devient *Forge à la Plaie* (carte Dochamps). — *Bouname-di-pîre* « bonhomme de pierre » devient *Boun Amme de Piré* (carte Odeigne). Au bois de Cédrogne (carte Bihain)

je vois un endroit noté *Source de l'âme* : que cache encore cette évidente cacographie ? — Un *Est ze heid* (carte Harzé) doit être lu *ès-ès-hés* « dans les heids ». En général on n'a pas reconnu la préposition-article *ins-è, as-è, os-è*, au pluriel *ins-ès, ès-ès, as-ès, os-ès* (*intus in* + article) : *os-ès fas* (Bovigny) devient *Aux Effats*.

Nous terminerons cette revue par une autre espèce de fautes, provenant de ce que l'officier géomètre ou le lithographe dans leurs bureaux ont mal lu les notes originales prises sur les lieux. *Ai sathe* (carte Vielsalm) signifie *Al sâte* ou *ès sâtes* : *sarte* est le féminin de *sart*, essart. *Sur la sale* (carte Champlon) doit se lire *sur la sâte*, en wallon *su l'sâte*. *L'Assaut* (carte Vielsalm) est probablement pour *la sau, sau* « le saule » étant du féminin en wallon. — Il y a des méprises plus comiques. Sur l'Aisne, en amont de Wéris, était une auberge enseignée *Alexandre Pondant*. Sans doute le mot *Pondant* était inscrit de façon peu distincte ou en abrégé dans les notes : l'endroit sur la carte est devenu *Pont d'Alexandre* !

On peut maintenant démêler sur quoi les rectifications doivent porter : sur toutes les cacographies où la prononciation n'est pas intéressée. Quant aux procédés à suivre, la plupart de ces rectifications peuvent être opérées sans rien bouleverser. A mon humble avis, c'est aux toponymistes à prêcher d'exemple en premier lieu. Au cas où l'on est sûr de bien interpréter l'expression, le philologue la nettoiera sans peine de ses bavures et de ses méprises. Qu'il ait la hardiesse, dans ses travaux, d'écrire les noms qui lui viendront sous la plume de façon correcte. Qu'il habitue ses lecteurs à une vraie orthographe, sans phrases ni longues discussions. Si l'expression est obscure, il doit se contenter en attendant mieux de reproduire phonétiquement les sons sans lettres adventices, sans décompositions arbitraires. Que les auteurs de toponymies locales

en agissent de même, tout en notant avec soin les graphies anciennes les plus disparates, même les bévues des cartes, qui contiennent un enseignement.

En ce qui concerne les simples lieux-dits, le mot de réforme est bien imposant pour ce travail d'échenillage. Il suffit de montrer aux autorités locales, secrétaires communaux, notaires, géomètres, commissaires-voyers, gardes forestiers, comment ils doivent orthographier des mots qu'ils écrivent au hasard dans leurs rapports et non sans variations. Pour les noms de communes ou d'endroits habités qui auraient une forme plus stable, faut-il introduire auprès du gouvernement une demande de rectification officielle ? C'est une question à examiner. Le gouvernement central n'a évidemment d'autre orthographe que celle qui lui est suggérée par les autorités locales. Il lui est indifférent au fond qu'on écrive *Liège* ou *Liège*, *Stavelot* ou *Stavelo*, *Chimai* ou *Chimay*, *Charneux* ou *Charneû*. Cette démarche en tout cas ne peut être le premier acte d'une tentative de réforme, il suppose un long travail préparatoire de revision. Ce ne sont pas des généralités qu'il faut présenter au gouvernement, mais des listes. On a objecté aussi des difficultés matérielles : il existe des cachets communaux, des inscriptions à l'entrée des rues, des poteaux indicateurs, des cartes et des plans en circulation. Ces objets ne sont pas éternels : ils vivront moins que l'habitude à déraciner. Que tous les gens compétents prennent l'initiative de mieux orthographier les noms de lieu : voilà, ce me semble, la meilleure façon d'amorcer la réforme.
